

## Justice, mépris et quête de reconnaissance dans la théorie critique d'Axel Honneth\*

Kamal Boumenir\*\*  
Université d'Alger 2

\*\*\*

### 1. Introduction

L'un des concepts fondateurs de la théorie de la justice inaugurée récemment par le représentant actuel de la théorie critique de l'école de Francfort, Axel Honneth, est celle de la reconnaissance (Die Anerkennung). Chez Honneth, l'exigence de justice ne renvoie pas seulement à une exigence d'égalité au sens traditionnel, c'est-à-dire à un rapport d'égalité dans la distribution (ou de la redistribution) des biens et des richesses, visant à créer l'égalité sociale, mais aussi l'exigence de reconnaissance de la personne humaine, de sa dignité et de sa valeur. Pour une personne l'accès à un rapport positif à soi et réussi dépend de la reconnaissance intersubjective de ses capacités, qui prend trois formes générales (confiance en soi, respect de soi, et estime de soi) et définissent l'ensemble des conditions qui sont requises pour que cette personne puisse mener une vie réussie. Cette reconnaissance se trouve menacée dans les sociétés actuelles, dont les contradictions et les conflits poussent à généraliser ce qu'il qualifie de mépris social. L'expérience du mépris est toujours accompagnée d'émotions qui

\* - الملخص:

يتفق الكثير من الدارسين المهتمين بالحقل الفلسفي السياسي الغربي المعاصر على اعتبار نظرية الاعتراف، لممثل الجيل الثالث للنظرية النقدية لمدرسة فرانكفورت أكسل هونيث، من أهم النظريات التي عرفها الفكر الفلسفي السياسي في السنوات العشر الأخيرة. ولعل المكانة المركزية والهامة لهذه النظرية تكمن في كونها قدمت إطارا فكريا وجهازا مفاهيميا جديدا يمكن أن يكون أساس مقاربة وتحليل كبريات المسائل والقضايا والمعضلات السياسية والاجتماعية والأخلاقية المطروحة بحددة في السنوات الأخيرة في عالمنا المعاصر، كمعضلة العدالة الاجتماعية. ولم يتردد هؤلاء الدارسون في النظر إلى الاعتراف على أنه مفهوم مؤسس ومركزي في معالجة هذه المعضلة. لذا، فإن تأسيس العدالة على الاعتراف سيسمح لنا بأن نأخذ بعين الاعتبار تجارب الاحتقار والتهميش الاجتماعي والسيطرة والظلم. وبالتالي فإن العناصر الأساسية لهذا التمثيل الجديد للعدالة لم تعد تقتصر - بحسب هونيث - على التوزيع العادل للخيرات أو الثروات المادية، وإنما أصبح يأخذ بعين الاعتبار الأبعاد الأخلاقية والقيمية وعلى رأسها مفهوم الاعتراف.

\*\* - Maitre de conférence / Département de philosophie / Université d'Alger 2

révèlent à l'individu que certaines formes de reconnaissance lui sont refusées. Fonder la justice sur la reconnaissance permet de prendre en considération les formes de déni de reconnaissance, et du mépris social. Les principales catégories de cette nouvelle représentation de la justice ne sont plus « la distribution des biens » ou « l'égalité des richesses » mais « la dignité humaine » et « l'intégrité des individus ». Ainsi, la justice sociale se mesure à son degré d'aptitude à garantir des conditions de reconnaissance mutuelle.

## 2. Qu'est –ce que la reconnaissance ?

Le théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth connaît aujourd'hui une importante actualité dans le champ philosophique contemporain, et figure dans les discours politiques, sociaux et moraux. Cette théorie repose sur la thèse selon laquelle la reconnaissance de la dignité des individus ou des groupes devient une part essentielle de notre concept de justice. Pour clarifier cette thèse, il peut être utile de commencer par rappeler quelques points essentiels de la théorie de la reconnaissance.

C'est à partir d'une relecture de la philosophie du jeune Hegel que Honneth a élaboré sa réflexion sur la lutte pour la reconnaissance. Il note, dès la préface de son livre *La lutte pour la reconnaissance* que : « Les écrits hégéliens de l'époque d'Iéna, avec leur vision d'une vaste « lutte pour la reconnaissance », offrent aujourd'hui encore la meilleure source d'inspiration»<sup>1</sup>. La lutte, telle que l'a compris Hegel diffère profondément du modèle de la lutte pour l'existence entre les hommes, que Machiavel et Hobbes avaient introduit- indépendamment l'un de l'autre- dans la réflexion philosophique et politique sur la société.

Le concept de lutte pour Hegel n'exprime pas – selon Honneth – un conflit permanent entre les hommes où chacun doit lutter contre tous pour sauvegarder son existence, mais plutôt considérer la lutte comme un moyen moral par lequel un individu cherche à faire reconnaître par un autre individu les aspects de son identité particulière, et au lieu de partir de la guerre de tous contre tous. Selon Hegel, la reconnaissance désigne une relation réciproque idéale entre les individus, dans laquelle

---

<sup>1</sup> Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*. Traduit de l'Allemand par Pierre Rusch. Les éditions du Cerf, Paris 2002 p.7.

chacun perçoit l'autre à la fois comme égal et comme séparé de soi. L'approche de Honneth part de l'idée hégélienne selon laquelle l'identité se construit à travers un processus de reconnaissance mutuelle. Cependant, Honneth a réactualisé cette idée sur une base empirique en s'appuyant sur les acquis de la psychologie sociale et de la psychanalyse, et plus précisément sur les travaux de G. H. Mead qui offrent – selon lui – l'instrument méthodologique le plus approprié pour reconstruire dans un cadre théorique post- métaphysique. Pour Mead la conscience de l'identité de l'individu dans la société vient du fait que l'individu se juge lui-même à travers les perspectives de l'autre personne qui lui fait face, et cette identité est étroitement liée au processus au cours duquel l'individu, ou plus précisément l'enfant, intériorise les perspectives d'autrui, d'abord concret, puis de plus en plus généralisé, et apprend ainsi progressivement à ériger en lui-même l'instance d'un « moi » qui l'aide à contrôler d'une façon autonome ses propres impulsions<sup>1</sup>.

Honneth insiste sur le fait que l'individu doit d'abord être saisi à partir du processus de socialisation afin qu'il puisse s'éprouver soi-même en se plaçant aux points de vue des autres membres de sa communauté ou du groupe social qu'il appartient en mettant l'accent sur le rôle des interactions qui déterminent l'activité sociale des individus. C'est ainsi que l'expérience de la reconnaissance est un facteur constitutif de l'individu, afin de parvenir à une relation réussie à soi, c'est ce qui explique son besoin d'une reconnaissance intersubjective de ses capacités et ses prestations. D'après Honneth, « L'individu apprend à se percevoir comme membre particulier et à part entière de la société en prenant progressivement conscience de besoins et de capacités propres constitutives de sa personnalité à travers les modèles de réaction positive de ses partenaires d'interaction »<sup>2</sup>. Ainsi on peut affirmer que si je ne reconnais pas un individu comme une personne en fonction

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos, G.H. Mead. L'esprit, le soi et la société. Traduit de l'Anglais par Jean Caseneuve, Paris, puf, 1963.

<sup>2</sup> Axel Honneth, « Reconnaissance et justice », Le Passant ordinaire n°38, 2002, p 39.

des prestations sociales qui sont les siennes, je ne pourrais m'attendre à me voir reconnu à travers ses réactions. Autrui est donc celui que je dois reconnaître comme un individu doté de prestations et qualités qu'ils lui sont propres, en même temps que lui aussi me reconnaît comme tel.

## 2. Les formes de la reconnaissance

Honneth ajoute ensuite l'idée qu'il existe trois formes de reconnaissance, elles-mêmes liées à différents types de relations positives à soi acquises à travers les formes de socialisation. La première forme est celle de l'intimité, la reconnaissance y passe par l'amour et l'amitié, qui rendent possible la « confiance en soi » sans laquelle les individus ne peuvent participer positivement et de façon autonome à la vie sociale, c'est en ce sens que commence l'intersubjectivité dans toute vie humaine et que les individus font l'expérience de relations de reconnaissance réciproque qui leur permettent d'accéder à un degré à chaque fois plus élevé d'autonomie. Honneth considère que l'amour intègre toutes les relations primaires qui, sur le modèle des rapports érotiques, amicaux ou familiaux, impliquent des liens affectifs puissants entre un nombre restreint de personnes.

La deuxième forme porte sur les relations juridiques : la reconnaissance dépend ici des droits qui sont attribués à l'individu, qui donnent accès au « respect de soi » ce qui permet à l'individu de se considérer comme une personne qui partage avec tous les autres membres de sa communauté les caractères qui la rendent capable de participer à la formation d'une volonté discursive afin de se rapporter positivement à soi-même, mais dans le cadre duquel chaque individu peut sentir avoir les mêmes droits que les autres individus, pour développer ainsi le sentiment de respect de soi, comme attitude positive que l'individu est capable d'adopter à l'égard de lui-même, lorsqu'il est reconnu par autrui comme personne « Pour parvenir à l'intégrité de la relation à soi-même, les sujets humains doivent en effet nécessairement se voir confirmés ou reconnus dans la valeur de certaines facultés et certains droits »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Axel Honneth, « Reconnaissance », in M.Canto.Sperber, Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, PUF, Paris, 1996, p.1276.

Ainsi, l'individu acquiert dans l'expérience de la reconnaissance juridique la possibilité de comprendre ses actes comme une manifestation, respectée par tous, de sa propre autonomie et pour son statut social.

La dernière forme de la reconnaissance selon Honneth, concerne la contribution de nos activités individuelles au bien de la communauté, dans ce contexte, la reconnaissance y a pour conséquence « l'estime de soi », car pour parvenir à établir une relation ininterrompue avec eux-mêmes, les individus n'ont pas seulement besoin de faire l'expérience d'un sentiment d'ordre affectif (l'amour) et d'une reconnaissance juridique (le droit), ils doivent aussi jouir d'une estime sociale qui leur permet de rapporter positivement à leurs qualités et à leurs capacités concrètes. Les formes d'interaction prennent normalement le caractère des relations de solidarité, parce que chaque membre se sait également apprécié par tous les autres. Le terme « solidarité », en effet désigne ici une sorte de relation d'interaction dans laquelle les sujets s'intéressent à l'itinéraire personnel de leur vis-à-vis, parce qu'ils ont établis entre eux des liens d'estime symétrique<sup>1</sup>. S'estimer, en ce sens, c'est s'envisager réciproquement à la lumière de valeurs qui donnent aux qualités et aux capacités de l'autre un rôle significatif dans la pratique commune.

Retenons simplement que, comme nous l'avons indiqué, pour Honneth, les trois formes de reconnaissance de l'amour, du droit et la solidarité créent ensemble les conditions sociales dans lesquelles « L'individu apprend à s'appréhender lui-même à la fois comme possédant une valeur propre et comme étant un membre particulier de la communauté sociale dans la mesure où il s'assure progressivement des capacités et des besoins spécifiques qui le constituent sans que personne grâce aux réactions positives que ceux-ci rencontrent chez le partenaire généralisé de l'interaction. Ainsi chaque sujet humain est-il fondamentalement dépendant du contexte de l'échange sociale organisé selon les principes normatifs de la reconnaissance réciproque »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Axel Honneth, La lutte pour la reconnaissance, op.cit., p.156.

<sup>2</sup> Axel Honneth, La théorie de la Reconnaissance : une esquisse, traduit par S. Haber, Revue, Du Mauss, Le centre national du livre, Paris, 2004, p 133.

Ainsi, dans sa participation à un monde vécu social où il est possible de rencontrer chacun des trois modèles de reconnaissance, sous une forme concrète ou une autre, le sujet peut se référer à lui-même sous les modalités positives de la confiance en soi, du respect de soi et de l'estime de soi.

### 3. Reconnaissance et mépris social

Après avoir précisé les formes de la reconnaissance sociale, il convient à présent d'aborder le concept de mépris social, car selon Honneth, les différentes formes de reconnaissance (l'amour, le droit et la solidarité) ne va cependant pas de soi, puisque des situations de déni de reconnaissance sont très courantes dans les sociétés modernes. A ce propos, Honneth observe à juste titre que « dans la mesure où l'expérience de la reconnaissance est une condition dont dépend le développement de l'identité personnelle dans son ensemble, l'absence de cette reconnaissance, autrement dit le mépris, s'accompagne nécessairement du sentiment d'être menacé de perdre sa personnalité. Et lorsque les conditions de l'interaction sociale sont violées et que l'on refuse à une personne la reconnaissance quelle mérite, elle y réagit en règle générale par des sentiments moraux qui accompagnent l'expérience du mépris, et donc par la honte, la colère ou l'indignation<sup>1</sup>.

Nous tenons à souligner que Honneth fait ici une distinction entre trois formes de mépris social : La première forme touche la personne dans son intégrité physique et son autonomie. En essayant de se rendre maître du corps d'une personne contre sa volonté, on le soumet en effet à une sorte d'humiliation qui blesse durablement la confiance que l'individu a acquise, grâce à l'expérience de l'amour, en sa capacité à coordonner son corps de façon autonome. C'est ainsi que la violence physique représente un type de mépris qui entraîne, avec une sorte de honte sociale, une perte de confiance en soi, car ce qui est nié ici, c'est la capacité même de l'individu à disposer librement de son propre corps, telle quelle s'est constituée au cours des expériences affectifs dont dépend le processus de socialisation, c'est pour cela que l'expérience de la torture ou du viol provoque toujours sur la victime

---

<sup>1</sup> Axel Honneth, La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique. Traduit de l'Allemand par Olivier Voirol, Pierre Rusch et Alexandre Dupeyrix, Paris, La Découverte, 2006, p 20.

un effondrement de la confiance au monde social, la particularité de telles atteintes ( torture ou viol ) ne réside pas tant dans la douleur purement physique que dans le fait que de cette douleur s'accompagne chez la victime le sentiment d'être soumis sans défense à la volonté d'un autre sujet, au point de perdre la sensation même de sa propre réalité<sup>1</sup>.

Quant à la seconde forme du mépris social elle est à chercher dans les expériences d'humiliation qui peuvent affecter le respect moral lorsque la personne humaine se trouve exclue de certains droits au sein de la société. L'expérience de la privation de droits s'accompagne, de manière typique, d'une perte de respect de soi, de la capacité à se rapporter à soi-même comme à un partenaire d'interaction pourvu des mêmes droits que tous les autres [...] Ce type de mépris prive la personne de cette forme de reconnaissance qui est impliquée par le respect cognitif de la responsabilité morale, laquelle a été péniblement acquise par la socialisation<sup>2</sup>.

La dernière forme de mépris consiste à juger négativement la valeur sociale de certains individus ou des certains groupes sociaux, qui entraîne une sorte d'humiliation et une perte de l'estime de soi. L'individu humilié n'a plus aucune chance de pouvoir se comprendre lui-même comme un être apprécié dans ses qualités et ses capacités caractéristiques. La disparition de ces relations de reconnaissance débouche sur des expériences de mépris et d'humiliation qui ne peuvent être sans conséquences pour la formation de l'individu<sup>3</sup>.

Charles Taylor évoque le même type de déni de reconnaissance et du mépris lorsqu'il écrit :« La non-reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate peuvent causer du tort et constituer une forme d'oppression, en emprisonnant certains dans une manière d'être fausse, déformée et réduite [...] le défaut de reconnaissance ne trahit pas seulement un oubli de respect normalement dû. Il peut infliger une cruelle blessure,

---

<sup>1</sup> Axel Honneth, La lutte pour la reconnaissance, op.cit., p.163.

<sup>2</sup> Axel Honneth, « Intégrité et mépris : principes d'un morale de la reconnaissance », traduit de l'allemand par Hervé Pourtois, Recherches sociologiques, 1999/2, n°30, p 14.

<sup>3</sup> Axel Honneth. La théorie de la Reconnaissance : une esquisse, op.cit., p133.

en accablant ses victimes d'une haine de soi paralysante. La reconnaissance n'est pas simplement une politesse que l'on fait aux gens : c'est un besoin humain vital »<sup>1</sup>.

À partir de ces trois formes de mépris social, s'accompagnent des sentiments susceptibles de révéler aux individus que certaines formes de reconnaissance sociale leurs sont refusées, et à travers de telles sentiments, le mépris peut fournir le motif déterminant de la « conscience de l'injustice », une conscience fortement marquée par les traumatismes relevant du monde vécu.

#### 4. Justice et reconnaissance

On peut observer -comme le souligne Emmanuel Renault- qu'il existe deux types d'approche concernant la conception de la justice. La première, renvoie traditionnellement à un rapport d'égalité et d'équité dans la distribution (ou la redistribution) des biens et des richesses afin d'éradiquer les injustices sociales et économiques, la seconde soutient que la justice est liée à la reconnaissance, que l'atteinte à la dignité de la personne humaine, du mépris social, de la perte de l'estime de soi, et non plus la répartition équitable des biens et des richesses qui constituent le fondement de la justice, car ce qui importe n'est pas tant l'idée d'un traitement proportionné à la valeur de l'individu que celle d'un traitement conforme à l'idée qu'il se fait de sa propre dignité.<sup>2</sup> En ce sens, le point de référence d'une conception de la justice sociale, selon Axel Honneth, doit trouver son ancrage dans la qualité des relations de reconnaissance mutuelle au sein d'une société. Mais cette reconnaissance ne se formule pas seulement ni immédiatement sous la forme de l'exigence d'une certaine répartition des biens sociaux, elle est une demande essentiellement qualitative portant sur des conditions qui doivent permettre un rapport positif à soi, une construction réussie de son identité. Il ne s'agit pas seulement là d'une demande de justice,

---

<sup>1</sup>Charles Taylor, « La politique de la reconnaissance », in Multiculturalisme, Différence et démocratie, Aubier, Paris, 1994, p 42.

<sup>2</sup> Emmanuel Renault, Mépris social. Ethique et politique de la reconnaissance, Du Passant, Paris, 2004, P 55.



mais d'une exigence morale<sup>1</sup>. Ce qu'il ya de juste ou de bon dans une société -selon Honneth- se mesure à sa capacité à assurer les conditions de la reconnaissance réciproque qui permettent à la formation de l'identité personnelle -et donc à la réalisation de soi de l'individu-de s'accomplir de façon satisfaisante. En d'autres termes, La justice ou le bien-être d'une société se mesure à son degré d'aptitude à garantir des conditions de reconnaissance mutuelle dans lesquelles la formation de l'identité personnelle et ce faisant, l'épanouissement individuel, pourront se réaliser dans des conditions suffisamment bonnes<sup>2</sup>, car les injustices sociales sont aujourd'hui vécues comme une atteinte à l'identité, à l'estime de soi, à la capacité d'agir et de se sentir pleinement membre d'une société<sup>3</sup>. Honneth souligne dans son texte *Reconnaissance et justice* que « le contenu de ce que l'on qualifie de « juste » se mesure chaque fois en fonction du type de relation sociale que les sujets entretiennent entre eux :s'il s'agit d'une relation caractérisée par la référence à l'amour, c'est le principe du besoin qui prévaut, tandis que dans es relations se référant au droit, c'est le principe d'égalité qui vient en priorité et que dans les relations e type coopératif, on applique le principe de rémunération »<sup>4</sup>

Dès lors on peut dire, du point de vue de Honneth, que les théories de la justice issues notamment des travaux du philosophe politique américain John Rawls et les discussions qu'ils ont engendrées, en se focalisant exclusivement sur le concept de la justice et à l'identification de ses critères, restent aveugles aux expériences morales de l'injustice, et à méconnaître l'importance des pathologies sociales, il en résulte que ces théories ne peuvent rendre compte et dénoncer l'ensemble des formes actuelles de la souffrance et de l'injustice sociale. En effet, la

---

<sup>1</sup> Franck Fischbach.« Axel Honneth et le retour aux sources de la théorie critique : la reconnaissance comme autre de la justice. » in E. Renault et Y. sintomer (dir) : où en est la théorie critique, La découverte, Paris, 2003, p.176.

<sup>2</sup> Axel Honneth, « Reconnaissance et justice », op. cit., p 41.

<sup>3</sup> François Dubet, « Injustices et reconnaissance » in Alain Caillé (dir) La quête de reconnaissance: nouveau phénomène social total, La Découverte, Paris,2007, p16.

<sup>4</sup> Axel Honneth, « Reconnaissance et justice »,p 5.

souffrance des exclus ne tient pas tant à la privation de travail et de richesses qu'à une désaffiliation, qu'à une mise en péril de toutes les relations sociales qui constituent le socle de l'identité personnelle<sup>1</sup>.

Autrement dit, l'injustice n'est pas saisie en termes d'infraction à des principes de justice, mais plutôt en termes d'atteintes aux conditions de la vie bonne, lorsque les singularités se sentent blessés dans leur intégrité. L'inclusion est

donc moins du côté de l'incorporation dans la société, qui du côté de la participation de la société<sup>2</sup>.

Cette conception de la reconnaissance a soulevé des objections conduisant à la thèse selon laquelle les exigences de redistribution des biens matérielles ne peuvent être prises en considération par la théorie de la reconnaissance, en raison de l'inégalité croissante de la distribution des ressources économiques, il serait particulièrement hasardeux de se contenter de définir l'objectif d'une société juste par la simple reconnaissance de l'identité personnelle ou collective parce qu'on n'accorderait plus alors aucune attention aux conditions matérielles de la justice<sup>3</sup>. C'est la philosophe américaine Nancy Fraser qui a le plus fortement formulé cette critique; elle soutient que toutes les injustices structurelles dont souffrent les membres de la société peuvent être ramenées à l'économie. La source et le cœur de l'injustice sont une distribution économique inique, et toutes les injustices culturelles qui l'accompagnent relèvent en dernière instance de causes économiques. C'est donc une redistribution économique, et non une reconnaissance culturelle, qui pourra remédier à cette injustice. Dans cette perspective, écrit Fraser, ce qui doit faire l'objet d'une reconnaissance n'est pas l'identité propre à un groupe mais le statut pour les membres de ce groupe de partenaires à part entière dans l'interaction sociale. Lorsque les modèles institutionnalisés de valeurs

---

<sup>1</sup> Emmanuel Renault, Mépris social. Ethique et politique de la reconnaissance, op. cit., p 113.

<sup>2</sup> Katia Genel « L'inclusion sociale, entre autorité, reconnaissance et justification dans l'école de francfort et la sociologie (de la) critique » In Reconnaissance, identité et intégration sociale (dir) C.Lazzeri et S.Nour, Paris, Presses universitaires de Paris, 2009 p 32

<sup>3</sup> Axel Honneth, « Reconnaissance et reproduction sociale » in J.P.Payet et A.Battegay (dir) La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques, Septentrion, Paris, 2008, p 55.

culturelles constituent certains acteurs en êtres inférieurs, en exclus, en tout autres, ou les rendent simplement invisibles, c'est-à-dire en font quelque chose de moins que des partenaires à part entière et l'interaction sociale, alors on doit parler de déni de reconnaissance et de subordination statutaire. Dans cette perspective, le déni de reconnaissance n'est ni une déformation psychique, ni un tort culturel autonome, mais une relation institutionnalisée de subordination sociale<sup>1</sup>. Selon Honneth, Fraser se trompe en se limitant aux conceptions « populaires » de la justice. Il partage avec elle l'idée que la théorie de la reconnaissance doit être ancrée dans le réel, mais elle doit à son avis tenter de repérer la « structure » de la réalité sociale, plutôt que ses manifestations superficielles, et ce sont les sentiments de déni de reconnaissance qui fournissent –selon Honneth- la porte d'entrée à ces structures profondes<sup>2</sup>. Les principales catégories de cette nouvelle représentation de la justice ne sont plus la « répartition égale » ou « l'égalité des richesses », mais la « dignité » ou le « respect ». Alors que le concept de « redistribution » est lié à une vision de la justice visant à créer l'égalité sociale par la redistribution des biens qui rendent possibles la liberté la reconnaissance conduit à définir les conditions d'une société juste par la reconnaissance de la dignité ou l'intégrité des individus<sup>3</sup>.

## 5- Conclusion

Depuis quelques années, la théorie de la reconnaissance, élaborée par le représentant de la troisième génération de l'école de francfort, Axel Honneth, connaît un succès certain et fait l'objet d'un regain d'intérêt, particulièrement chez les philosophes qui se sont intéressés à débattre la problématique concernant la justice sociale, qui se situe dans le champ politique ainsi que le champ social. La théorie de la

---

<sup>1</sup> Nancy Fraser, « Repenser la reconnaissance » in qu'est –ce que la justice sociale ? Traduit par Estelle. Ferrarese, La Découverte, Paris, 2005.

<sup>2</sup> Daniel Marc Weinstock, « Trois conceptions de la reconnaissance » in La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques, op. cit., p 61.

<sup>3</sup> Axel Honneth, « Reconnaissance et reproduction sociale » op. cit., p 45.

reconnaissance peut contribuer, selon Honneth, à reformuler le concept de justice sociale, qui doit trouver son ancrage dans la qualité des relations de reconnaissance mutuelle au sein d'une société afin de dénoncer l'ensemble des formes actuelles de la souffrance et de l'injustice sociale, qui sont aujourd'hui vécues comme une atteinte à l'identité, à l'estime de soi, à la capacité d'agir et de se sentir pleinement membre d'une société. La perception de l'injustice s'enracine dans le sentiment qu'un aspect essentiel de ma dignité est bafoué, sentiment qui comporte quelque chose d'insupportable. Parler de justice signifie, ici, que ma dignité est bafouée par autrui ou par des institutions, en d'autres termes, que mon intégrité morale est lésée dans le cadre d'une relation intersubjective, d'un déni de reconnaissance<sup>1</sup>.

Du point de vue de la théorie de la reconnaissance, la problématique de la justice, n'est pas celle de la répartition quantitative des biens sociaux, mais celle des conditions qualitatives permettant de mener une « vie réussie », elle est une demande essentiellement qualitative portant sur des conditions qui doivent permettre un rapport positif à soi, une construction réussie de son identité. Les trois principes fondamentaux que sont l'amour, l'égalité et la contribution à la société qui, pris ensemble, déterminent ce que l'on devrait comprendre aujourd'hui par l'idée de justice, car –selon Honneth- les conditions de la réalisation individuelle dans les sociétés contemporaines ne sont garanties que socialement, à travers la reconnaissance intersubjective.

### **Bibliographie**

- Dubet François, « Injustices et reconnaissance » in Alain Caillé (dir) *La quête de reconnaissance, nouveau phénomène social total*, La Découverte, Paris, 2007.
- Fischbach Franck. « Axel Honneth et le retour aux sources de la théorie critique : la reconnaissance comme autre de la justice. » in E. Renault et Y. Sintomer (dir) : *où en est la théorie critique*, La découverte, Paris, 2003.
- Fraser Nancy, « Repenser la reconnaissance » in qu'est –ce que la justice sociale ? Traduit par E. Ferrarese, La Découverte, Paris, 2005.
- Genel Katia « L'inclusion sociale, entre autorité, reconnaissance et justification dans l'école de francfort et la sociologie (de la) critique » In

---

<sup>1</sup> Emmanuel Renault, L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice, La découverte, 2004, p 75.

- Reconnaissance, identité et intégration sociale* (dir) C.Lazzeri et S.Nour, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2009.
- Honneth Axel, « Reconnaissance », in M. Canto Sperber, Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, PUF, Paris, 1996.
  - Honneth Axel, « Intégrité et mépris : principes d'un morale de la reconnaissance », traduit de l'allemand par Hervé Pourtois, *Recherches sociologiques*, 1999/2, n°30.
  - Honneth Axel. *La lutte pour la reconnaissance*. Traduit de l'Allemand par Pierre Rusch. Les éditions du Cerf, Paris 2002.
  - Honneth Axel, « Reconnaissance et justice », *Le Passant ordinaire* n°38, 2002.
  - Honneth Axel. *La théorie de la Reconnaissance : une esquisse*, traduit par Stephan Haber, Revue, Du Mauss, Le centre national du livre, Paris, 2004.
  - Honneth Axel, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*. Traduit de l'Allemand par Olivier Voirol, Pierre Rusch et Alexandre Dupeyrix, Paris, *La Découverte*, 2006.
  - Honneth Axel, « Reconnaissance et reproduction sociale » in J.P.Payet et A.Battegay (dir) *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Septentrion, Paris, 2008.
  - Renault Emmanuel, *Mépris social. Ethique et politique de la reconnaissance*, Du Passant, Paris, 2004.
  - Renault Emmanuel, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, La découverte, 2004.
  - Taylor Charles, « La politique de la reconnaissance », in *Multiculturalisme, Différence et démocratie*, Traduit de l'Américain par Denis- Armand Canal Paris, Aubier, 1994.
  - Weinstock Daniel Marc, « Trois conceptions de la reconnaissance » in J.P.Payet et A.Battegay (dir) *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Septentrion, Paris, 2008.